

# Cherves-Richemont

Le Lien Municipal



////////// Infos citoyen ..... P. 2 //////////  
 ////////// Finances communales... P. 8 //////////  
 ////////// Manifestations..... P. 9 //////////

## Sommaire

- page 2

Infos citoyen

- pages 6 et 7

Vie scolaire

- page 8

Finances communales

- pages 9 et 10

Animations

- page 11

Histoire locale

- page 12

Etat civil - Numéros utiles

### Journal municipal d'informations de la commune de Cherves-Richemont

**Directeur de la publication**  
Alain RIFFAUD

**Rédaction – Composition**

Christiane JAULIN  
Francis PAUMERO  
Céline CLERFEUILLE  
Bruno LANAUD  
Véronique TOFFANO  
Pierre BARRETEAU  
Françoise VAN RAEPENBUSCH  
Chrystel RIGALLAUD

**Crédit photos**

Municipalité de Cherves-Richemont  
Pierre BARRETEAU

**Maquette et impression**

Imprimerie Cognacaise  
14, impasse Lazare Carnot  
16100 COGNAC  
Tél. 05 45 32 09 68  
E-mail : martine.impcognacaise@wanadoo.fr

**MAIRIE**

Place du Champ de Foire  
16370 CHERVES-RICHEMONT  
Tél : 05 45 83 25 69  
Fax : 05 45 83 18 11

E-mail : mairie@cherves-richemont.fr  
Site web : cherves-richemont.com

## L'Abaca, une première saison à peine terminée, la seconde est déjà dans les starting-blocks.

La première saison de L'Abaca achevée, nous pouvons faire un premier point sur la partie animations. Il y en a eu pour tous les goûts et tous les âges : de l'humour, de la musique, de la danse, du théâtre, du chant, du national, du local...

Tout confondu, c'est près d'une dizaine de représentations qui se sont succédé. Il y a eu l'humour grinçant de Christophe Alévêque, la voix cristalline d'Awa Ly, l'univers déjanté de Pépito Matéo, la poésie de Lorène Bihorel, les jeux de mots de Vincent Rocca et Wally, le rock juvénile des News Kids, la fantaisie du Théâtre des Borderies, l'énergie de Zumb'N Cherves, l'échange musical entre Indéswing et le Conservatoire du Grand Cognac et en final, comme un feu d'artifice, la formidable prestation d'Innervison.

Si le public (hors Théâtre des Borderies) a toujours été un peu juste en nombre, celui-ci a toujours été d'une grande qualité en participation.

Une partie de ces spectacles est préparée en collaboration avec la société Modul'Art et son administratrice Kelly Baudry. Ils ont tous (hors Christophe Alévêque) pour point commun, non pas de vous présenter des têtes d'affiche connues par le petit écran ou les radios nationales, mais des artistes en passe de le devenir.

L'idée de L'Abaca est avant tout de vous faire découvrir de grands talents et pas forcément des vedettes.

Et la saison prochaine ? Elle est là toute prête derrière le point d'interrogation. Pour savoir ce qu'il cache, **nous vous donnons rendez-vous le 10 juin prochain à 18h à la salle de L'Abaca pour découvrir en musique et en images la saison 2017-2018.**



**Venez nombreux à cette présentation.  
Nous espérons que cette nouvelle saison saura vous séduire et  
vous donnera envie de venir à nos prochains spectacles.**

## Révisions du PLU : enquête publique

Entre le 24 avril et le 31 mai 2017, une enquête publique diligentée par Grand Cognac a porté sur certaines modifications et révisions du Plan Local d'Urbanisme (PLU), en place depuis 2015.



**Trois révisions allégées sont ainsi envisagées.** La première porte sur la réduction

d'une zone agricole (zone A) au profit d'une zone à urbaniser (zone AUX2), en lien avec le développement d'une entreprise locale créatrice d'emplois (la distillerie de La Salle). La deuxième concerne la réduction d'une zone naturelle (zone N) au profit d'une zone à urbaniser (zone 1AU), pour le futur rond-point à l'intersection de la route des Pins et de la RD 731. La troisième révision allégée vise la réduction d'un espace boisé classé de la zone naturelle (zone N), pour la modification d'un parking existant en zone de covoiturage, sur la RD 731.

**Une modification** concerne l'autorisation des extensions en zone agricole uniquement, en fixant les conditions d'emprise au sol et de hauteur. **Enfin une modification simplifiée** concerne la réduction de l'emplacement réservé n° 6, le concessionnaire (Ireo) ayant acquis une partie du terrain afin de réaliser un parking et la suppression de l'emplacement réservé n° 9, la commune ayant acquis le terrain.

## Arrêté préfectoral sur le bruit

Nous vous rappelons que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement (jet à haute pression, coupe bordures etc...), **ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :**

**Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,**

**Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,**

**Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.**

De plus, les propriétaires d'animaux sont priés de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

## Frelons asiatiques

Avec l'arrivée du printemps, ce prédateur d'abeilles est lui aussi de retour.

Son piégeage débutera le 15 juin et s'étendra jusqu'au 15 octobre. Vous pourrez contacter la mairie pour obtenir des adresses de désinsectiseur.

Le Conseil départemental ne reconduit pas la convention de prise en charge de l'intervention des désinsectiseurs

Malgré ce désengagement, la municipalité continuera à prendre à sa charge 50% de la dépense. Les 50% restants seront à régler par le demandeur.



## Conflit de voisinage et conciliateur de justice

**Les relations de voisinage peuvent parfois être créatrices de tensions qui ne trouvent pas de solution.**

Besoin d'un Conciliateur de Justice ?

Sur rendez-vous, M. Michel DUBARRY, conciliateur de justice, **reçoit le jeudi après-midi de 14h à 16h30 au Tribunal d'Instance**, situé 3 rue Pierre Martin Civat à Cognac.

**Les conciliations ont lieu le jeudi matin de 9h à 12h.**

Contact : 06 40 24 56 06

## Cimetière de Cherves : reprise des concessions abandonnées

Le procès-verbal de constatation des concessions laissées à l'abandon a été dressé le 11 avril 2017 et affiché à l'entrée du cimetière de Cherves et de la mairie.

**Pourquoi une telle procédure de reprise des concessions abandonnées ?**

Parce qu'il y a un manque de places dans les cimetières. Et aussi parce que des monuments non entretenus se sont dégradés avec le temps, qu'ils offrent un spectacle peu agréable, et peuvent présenter un risque pour la sécurité des visiteurs du cimetière.

**Comment se déroule la procédure ?**

Une procédure juridique de reprise s'étale sur une durée de 3 ans, soit désormais jusqu'en avril 2020. L'administration essaie d'obtenir de la part du concessionnaire ou des éventuels ayants-droit une remise en état de la sépulture.

A défaut, la sépulture devient propriété de la commune et l'emplacement est repris. Après démolition du monument et exhumation des corps, la place libérée peut être attribuée à un autre concessionnaire.

Pendant ces 3 années, plusieurs affichages sont prévus à la porte du cimetière et à la mairie. Si la commune a connaissance des ayants-droit, ils seront informés de la procédure.

Des affichettes «concession en état d'abandon» indiquent les emplacements qui font l'objet d'une procédure de reprise. Si vous êtes ayants-droit ou si vous avez des informations utiles, n'hésitez pas à venir en mairie.

## Réglementation des feux de plein air

Depuis le 3 mai 2016, un arrêté a apporté les modifications suivantes :

- **Est autorisé le brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone rurale ou périurbaine du 01/10 au 31/12 et du 01/03 au 31/05 (dérogation valable jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2018).**

- Le brûlage des déchets verts municipaux, d'entreprise, le brûlage des pailles soumises à la PAC, les lâchers de lanternes célestes **sont interdits.**

**Les systèmes de valorisation de ces déchets sont à privilégier (dépôt en déchetterie, plateforme de broyage, compostage...).**

Il est rappelé que si les feux de plein air sont autorisés sous condition d'autorisation préalable du Maire, il est nécessaire de consulter le serveur vocal 05.45.97.61.40 avant d'allumer un feu, afin de connaître si les conditions climatiques (risque incendie et/ou prévision d'un épisode de pollution) de la journée permettent les feux de plein air pour :

- le brûlage des résidus agricoles (taille des arbres, vignes, élagage des haies et autres résidus d'exploitation agricole)

- la gestion forestière

- l'écobuage ou le brûlage des chaumes agricoles non soumises à la PAC

- le brûlage des déchets verts parasités ou malades (après demande à la DRAAF à [sral.draaf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr))

- les feux d'artifices, les feux festifs...



## CALITOM et nos déchets ménagers

CALITOM rappelle que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les bennes de collecte des déchets ménagers ne sont adaptées que pour vider des bacs ainsi référencés : NF EN 840 1 (les chiffres de 1 à 6 indiquant la plus ou moins grande contenance des bacs). Seuls les «conteneurs roulants ainsi normés, conçus pour être appréhendés par les lève-conteneurs» et les sacs noirs déposés hors poubelles ou conteneurs, sont donc acceptés.

Par souci d'hygiène et de respect de l'environnement, il est rappelé qu'il convient de sortir les sacs et conteneurs **la veille au soir**, et de les rentrer au plus vite après le passage des bennes.

### JOURS DE COLLECTE

Dans la commune, depuis le 3 avril 2017, une modification des jours de collecte est intervenue pour certains secteurs du pays bas : Orlut, Champblanc, le Paradis, la Groie, Masseville, le Palain, le Marais, Chantemerle, la Tonnelle. Les sacs noirs y sont collectés le lundi matin.

Pour tous les autres secteurs de la commune, la collecte des sacs noirs a lieu le vendredi matin, sauf décalage lié aux jours fériés.

La collecte sélective (sacs jaunes) a lieu pour tous, le vendredi matin des semaines impaires, donc tous les 15 jours. Le calendrier ci-joint rappelle les jours fériés (en bleu) et les jours de collecte sélective (en rouge).

Pour retrouver les jours de collecte et les décalages dus aux jours fériés, vous pouvez aussi consulter le site internet: [www.calitom.com](http://www.calitom.com), et le numéro vert : 0 800 500 429.

## Calendrier 2017

Janvier 2017							
n°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
						1	
2	2	3	4	5	6	7	8
2	9	10	11	12	13	14	15
3	16	17	18	19	20	21	22
4	23	24	25	26	27	28	29
5	30	31					

Février 2017							
n°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
5			1	2	3	4	5
6	6	7	8	9	10	11	12
7	13	14	15	16	17	18	19
8	20	21	22	23	24	25	26
9	27	28					

Mars 2017							
n°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
9			1	2	3	4	5
10	6	7	8	9	10	11	12
11	13	14	15	16	17	18	19
12	20	21	22	23	24	25	26
13	27	28	29	30	31		

Avril 2017							
n°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
13						1	2
14	3	4	5	6	7	8	9
15	10	11	12	13	14	15	16
16	17	18	19	20	21	22	23
17	24	25	26	27	28	29	30

Mai 2017							
n°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
28	1	2	3	4	5	6	7
29	8	9	10	11	12	13	14
20	15	16	17	18	19	20	21
21	22	23	24	25	26	27	28
22	29	30	31				

Juin 2017							
n°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
22				1	2	3	4
23	5	6	7	8	9	10	11
24	12	13	14	15	16	17	18
25	19	20	21	22	23	24	25
26	26	27	28	29	30		

Juillet 2017							
n°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
26						1	2
27	3	4	5	6	7	8	9
28	10	11	12	13	14	15	16
29	17	18	19	20	21	22	23
30	24	25	26	27	28	29	30
31	31						

Août 2017							
n°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
31		1	2	3	4	5	6
32	7	8	9	10	11	12	13
33	14	15	16	17	18	19	20
34	21	22	23	24	25	26	27
35	28	29	30	31			

Septembre 2017							
n°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
35					1	2	3
36	4	5	6	7	8	9	10
37	11	12	13	14	15	16	17
38	18	19	20	21	22	23	24
39	25	26	27	28	29	30	

Octobre 2017							
n°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
39							1
40	2	3	4	5	6	7	8
41	9	10	11	12	13	14	15
42	16	17	18	19	20	21	22
43	23	24	25	26	27	28	29
44	30	31					

Novembre 2017							
n°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
44		1	2	3	4	5	
45	6	7	8	9	10	11	12
46	13	14	15	16	17	18	19
47	20	21	22	23	24	25	26
48	27	28	29	30			

Décembre 2017							
n°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
48					1	2	3
49	4	5	6	7	8	9	10
50	11	12	13	14	15	16	17
51	18	19	20	21	22	23	24
52	25	26	27	28	29	30	31

## Aménagement paysagé à Richemont

Afin d'embellir et de donner un peu de nouveauté, les agents des espaces verts ont redessiné et créé un nouveau massif en plantant vivaces et fleurs devant la mairie, place James Hennessy, ainsi qu'autour de la Croix du Souvenir.

Pour des raisons de sécurité, nous avons coupé cinq arbres qui étaient en très mauvais état et qui menaçaient de tomber à tout moment sur la RD85.



## Délivrance de Carte d'Identité

Depuis le 15 mars 2017, vous devez vous rendre dans une mairie équipée pour recevoir les demandes de carte d'identité.

La commune de Cherves-Richemont ne dispose pas de station biométrique, donc elle ne peut plus recevoir les demandes.

En Charente, 19 communes sont équipées. Les plus proches de Cherves-Richemont sont : Cognac, Jarnac, Angoulême, Gond-Pontouvre, Châteauneuf-sur-Charente...

A la mairie de Cognac, vous devez prendre rendez-vous pour déposer votre dossier (du lundi au mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 12h30, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h)

**Vous pouvez préparer votre demande en effectuant une pré-demande en ligne.**

Pour utiliser le télé-service sur [service-public.fr](http://service-public.fr), vous devez créer votre compte puis saisir les informations dans « Pré-demande CNI » en ligne (rubrique Mon compte > Effectuer une nouvelle pré-demande).

Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

Puis vous vous rendez en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives.

Le guichet récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et prendra vos empreintes.

Rappel : La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

Pour demander une carte d'identité, les pièces justificatives nécessaires dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'un passeport...

Le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) rappelle l'ensemble de ces informations.

## Limitation de la circulation des poids lourds sur la RD 401

Suite à une demande de la municipalité de Javrezac et afin d'améliorer la sécurité des usagers, le conseil municipal de Cherves-Richemont a voté une limitation de tonnage pour la départementale 401 entre les bourgs de Richemont et de Javrezac.



## Site Internet

Pour les usagers de la «P'tite Pomme», c'est un nouveau service qui est mis à disposition.



Ce service visualise le programme du mercredi à venir, mais propose également le téléchargement de la brochure du mois en cours au format pdf et, si celle-ci existe, la brochure du mois à venir.

Pour accéder au contenu, deux solutions:

- La première consiste à regarder sur le menu latéral droit tout en bas en dessous des menus de cantine.

- La seconde consiste à consulter directement la page de la «P'tite Pomme» par le menu dynamique en haut de la page.

En tête de page «La P'tite Pomme», vous trouverez alors les mêmes informations (activité, téléchargement brochures...) complétées par le téléchargement possible du règlement intérieur.

**N'oubliez pas que le site internet de la commune [www.cherves-richemont.com](http://www.cherves-richemont.com) vous permet de payer en ligne vos factures de cantine, de halte-garderie, du centre d'accueil et du multi-accueil.**

## Nouveaux noms de rues pour Cherves et Richemont

**À Cherves :**

La « Route de chez Papion » prendra le nom de la « Rue de l'Ormeau », en référence au nom du lieu-dit qui s'enorgueillissait, à une certaine époque, d'un grand et gros ormeau.

L'orme ou l'ormeau a été pendant longtemps un des éléments majeurs du décor de nos campagnes.

L'« Impasse Privée des Vignes » se verra rebaptisée en son début par la « Rue des Marronniers ».

Le chemin en angle droit conservera l'appellation d'origine.

**À Richemont :**

La rue sans nom, rejoignant la « Route de l'Ancien Séminaire » et la « Route de l'Épine » a pris le nom de la « Rue du Chanoine Rousselot ».

Aujourd'hui l'I.R.E.O., Institut de formation de Richemont, était un Petit Séminaire diocésain où le Chanoine Rousselot y a été élève de 1863 à 1865 et professeur d'anglais de 1869 à 1871. Entre 1865 et 1869, il fit son Grand Séminaire à Angoulême. En 1870, il fut ordonné prêtre, nommé vicaire à Saint-Léger de Cognac et chargé de la cure de Javrezac. En 1873, il revient pour enseigner l'anglais jusqu'en 1878. Entre temps, il a poursuivi avec succès des recherches sur la rééducation des malades de la parole et des demi-sourds. Pendant la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, il découvre les principes complets du repérage par le son des canons. Sa réputation devient mondiale après la guerre et le ruban rouge récompense ses labeurs. Il est né à Saint-Claud en Charente le 14 Octobre 1846 et mourut à Paris le 16 Décembre 1921. Il repose au cimetière du Père Lachaise.

## Harmonisation des plaques d'immatriculation (motos, cyclos...)

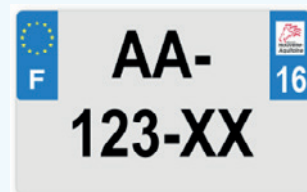
Il existe actuellement un format de plaques d'immatriculation propre à chaque catégorie de véhicules :

- 140 x 120 mm pour les cyclomoteurs
- 170 (ou 210) x 130 mm pour les motocyclettes
- 275 (ou 300) x 200 mm pour les 3 et 4 roues non carrossés (quads y compris).

Désormais, un seul et même format pour tous :

**la dimension de la plaque est imposée à 210 x 130 mm** et elle devra être fixée par des rivets par un professionnel agréé. Pour mémoire, toute plaque posée par un professionnel depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 se devait déjà de respecter ce format (véhicule neuf ou d'occasion).

**A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017**, tout conducteur d'un deux-roues, d'un trois-roues ou d'un quadricycle non carrossés ne présentant pas de plaque d'immatriculation au format conforme **pourra se voir sanctionné d'une amende de quatrième classe de 135 €**. Seuls les véhicules immatriculés avec les anciennes immatriculations auront jusqu'à fin 2020 pour les re-immatriculer.



## ANIMATIONS AUX ECOLES COMMUNALES

### PETIT DÉJEUNER À L'ÉCOLE P. GARANDEAU

Dans le cadre du parcours éducatif de santé, volet des nouveaux programmes 2016 et du projet d'école, le jeudi 09 février, les élèves de l'école Paul Garandean ont pu partager ensemble le petit déjeuner sous le regard d'une diététicienne.

Après leur avoir présenté les différentes familles d'aliments et les éléments indispensables à un petit déjeuner équilibré, Madame Charlotte Clerfeuille a échangé avec les élèves sur leurs choix. Les élèves ont pu découvrir toutes sortes de pains, des fruits frais, différents produits laitiers avec le parti pris de leur proposer des choses qu'ils n'ont pas l'habitude de manger.

Tous ont particulièrement apprécié ce moment, puis ont pu continuer à travailler autour de l'alimentation grâce à l'exposition proposée par la médiathèque dans le cadre de la semaine des sciences.

### MI-CARÊME

Jeudi 23 mars, date qui marque la mi-carême, a été l'occasion pour les élèves de l'école Sainte-Eustelle de se rendre à la salle des fêtes costumés et grimés pour marquer cette tradition. Le ciel noir de l'après-midi n'a pas permis le traditionnel défilé à travers les rues de la commune. A la salle des fêtes a eu lieu une présentation de chaque classe avec des déguisements qui ont laissé la place au goût de chacun. Les élèves ont chanté, dansé, avant de déguster les crêpes, beignets et autres gâteaux préparés par les familles.

Pour les écoles publiques, le carnaval a été reporté au 31 mars. Si le défilé dans la commune s'est déroulé pour une moitié sous un beau ciel, l'autre moitié a eu lieu sous la pluie. Ils n'ont pas rencontré beaucoup de monde malgré un cortège bruyant puis ils ont goûté, tous ensemble, à l'abri. Les élèves de l'école maternelle se sont déplacés jusqu'au terrain de basket pour des chants et danses avant de rejoindre la salle multifonctions pour déguster différents gâteaux jusqu'à l'heure de la sortie.

### REPRÉSENTATION D'UN SPECTACLE POUR LES ÉLÈVES À L'ABACA

Dans le cadre de la saison culturelle 2016/2017, **un spectacle gratuit était offert aux écoles de la commune le jeudi 16 mars à l'Abaca.** C'est ainsi que les élèves ont pu applaudir Ludovic Harel et Jérôme Guillot de la Compagnie *c'koi ce cirk* avec un spectacle « Sourde oreille » qui raconte l'histoire, drôle et touchante, d'Emma, une petite fille qui vit dans le monde du silence depuis sa naissance. De par sa différence, il est difficile pour elle d'être acceptée par les autres et d'évoluer dans ce monde très bruyant, mouvementé.

Grace à cette création, les élèves ont pu aborder le thème du handicap qui ne se voit pas, en l'occurrence, celui de la surdité à travers la vie d'Emma où tout lui semble plus facile dès qu'elle joue avec son ballon.



## GRUPE SCOLAIRE WEBER-GARANDEAU

### OUVERTURE D'UNE CLASSE EN PRIMAIRE ET FERMETURE EN MATERNELLE

Pour la rentrée scolaire 2017/2018, l'éducation nationale a décidé l'ouverture d'une cinquième classe à l'école Paul Garandean. Pour ce faire, la municipalité a mis en œuvre des travaux dans une classe de l'aile gauche.

Pour l'école maternelle, l'éducation nationale a décidé la fermeture de la quatrième classe. Comme prévu initialement, elle sera réservée à l'accueil de loisirs d'un des deux groupes de jeunes qui fréquentent le centre le mercredi après-midi uniquement, pour le moment.

### LA PAROLE EST DONNÉE AUX PARENTS ÉLUS : «NON AUX CLASSES SURCHARGÉES»

Lors du dernier conseil d'école, la directrice de l'école maternelle Jean Marie Weber nous apprenait la décision de l'inspection académique de fermer une classe de maternelle.

Les classes seront surchargées. En effet, le seuil théorique est de 30 élèves par classe dans une école «ordinaire». Avec une prévision avoisinant 84 élèves, l'inspecteur académique a prononcé le passage de 4 à 3 classes; ce qui devrait entraîner une moyenne de 28 élèves par classe en maternelle.

Précisons que si l'école maternelle était classée REP (Réseaux d'Education Prioritaire) comme l'école primaire Paul Garandean les effectifs ne dépasseraient pas 25 élèves par classe.

Cette incohérence entre les deux écoles publiques voisines mérite un éclaircissement. C'est pour cela que les représentants de parents d'élèves ont entamé certaines démarches :

- des banderoles
- une pétition (que vous pouvez signer à l'école maternelle ou dans les commerces de la commune)
- des échanges avec les syndicats
- un courrier envoyé à l'inspection académique...

À l'heure où nous écrivons ces lignes, un rendez-vous est programmé le 10 mai à Angoulême auprès de l'inspecteur d'académie et en présence de l'inspectrice de la circonscription de Cognac. Aidez les parents d'élèves dans leur lutte. Donnons une chance à nos enfants d'apprendre dans les meilleures conditions, permettons aux enseignants de travailler correctement avec pour objectif la réussite pour tous. Parents, grands parents, riverains AIDEZ L'ÉCOLE JEAN MARIE WEBER à conserver sa quatrième classe.

*Les Parents élus*

## PROJET POUR LA MATERNELLE JM WEBER : LE JARDIN PÉDAGOGIQUE PARTAGÉ

Ce projet s'insère dans une démarche d'éducation à l'environnement, à l'éco-citoyenneté et au développement durable.

Le projet, mené conjointement par l'équipe enseignante et l'association « Les Jardins Respectueux », a été validé lors du conseil municipal du 12 décembre 2016.

L'association accompagnera la réalisation du jardin sur les 2 premières années, à raison de 7 animations par an auprès des enfants, pour un montant global de 8 296 € (pour les 2 ans).

La municipalité s'est prononcée sur une participation financière de 8 000 €.

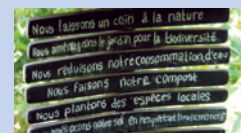
La vente d'objets fabriqués par les enfants de maternelle lors du marché de Noël a permis de récolter 500 €.

Dans le cadre de l'opération « 10 000 coins nature dans les écoles », le ministère de l'environnement a octroyé une subvention de 500 €.

L'école et l'APE participeront également au financement ainsi qu'à l'acquisition de matériaux pour la mise en place et l'aménagement du jardin.

Le jardin, pensé sur le thème des 5 sens, se veut pédagogique car support d'apprentissages, et partagé car accessible à tous. Il s'enrichira grâce aux enfants, à leurs parents, grands-parents, grâce aux enseignantes et aux animateurs des Jardins Respectueux, grâce aussi à des partenariats et du bénévolat. Chacun apportera ses talents de jardiniers, son temps, ainsi que la possibilité d'acquérir de nouvelles plantes, du matériel, des structures... Ensemble, faisons naître et grandir nos idées et nos envies de Coin Nature.

*Virgine Terrones, Directrice de l'école JM Weber.*



## L'IREO DES CHARENTES, INSTITUT DE FORMATION PAR ALTERNANCE

**Situé à Cherves Richemont, c'est une association loi 1901. L'institut forme des jeunes par alternance et par apprentissage, de la classe de seconde au Bac + 3, dans le secteur de l'agriculture, de la viticulture et de l'Economie Sociale Familiale**

La formation par alternance permet aux élèves et étudiants de suivre les cours en centre de formation et de pouvoir les mettre en pratique dans le milieu professionnel au travers des stages qu'ils réalisent tout au long de leur formation.

Pour la rentrée 2017-2018, les formations dispensées à l'IREO de Richemont sont :

- Le Bac Pro SAPAT : Services Aux Personnes et Aux Territoires par alternance
- Le BTS ESF : Economie Sociale Familiale (Bac +2) par apprentissage
- Le DE CESF : Diplôme d'Etat de Conseiller(e) en ESF (Bac +3) par apprentissage
- La formation REESS : Responsable d'Etablissement d'Economie Sociale et Solidaire par apprentissage,
- Une classe de Seconde Productions Agricoles,
- Le Bac Pro CGEA SGC Conduite et Gestion des Exploitations Agricoles « Support Grandes Cultures » par alternance,
- Le BTSA VO Viticulture - Œnologie (Bac +2) par apprentissage
- Le BTSA TCVS Technico Commercial Vins et Spiritueux (Bac +2) par apprentissage
- Le BTSA ACSE MIL Equin (Bac +2) par alternance
- Le BPJEPS Activités Equestres, mention Equitation, par apprentissage



Les élèves et les étudiants motivés par leur formation et dans un esprit collectif s'impliquent dans les filières professionnelles et les projets locaux :

- Réalisation d'un film faisant découvrir aux jeunes les lieux attractifs de Cognac
- Organisation d'un salon des vins « bio » et des plaisirs gourmands (vendredi 12 et samedi 13 mai 2017)
- Animation « Education à la consommation » à destination des futurs étudiants lors de nos Portes ouvertes le samedi 13 mai 2017
- « Les accords Mets, Vins et Spiritueux » : Repas gastronomique organisé en partenariat avec Thierry Verrat, chef du restaurant La Ribaudière à Bourg Charente, le jeudi 18 mai 2017
- Voyage en Allemagne à la découverte d'exploitations agricoles

Le dynamisme de l'Institut de Richemont sous la conduite du Directeur M. NOURESTANI et de M. BOUGNAUD, le Président du conseil d'administration, a permis d'initier de nombreux projets qui ont redonné à l'Institut sa vraie place dans la Communauté de Communes du Grand Cognac et dans le secteur de la formation professionnelle.

« L'éducation est le seul vaccin contre la violence » Edward James Olmos

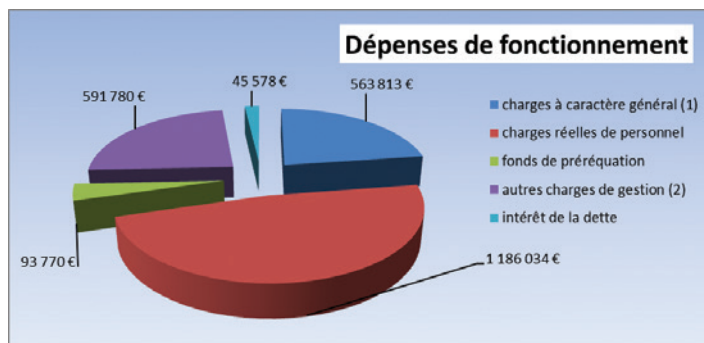
Pour tout renseignement appeler l'IREO au 05.45.83.16.49

## Résultats du compte administratif 2016

Le compte administratif constitue le compte rendu de la gestion pour l'exercice écoulé. Il retrace les dépenses et les recettes effectuées au cours de l'exercice écoulé et constate les résultats comptables.

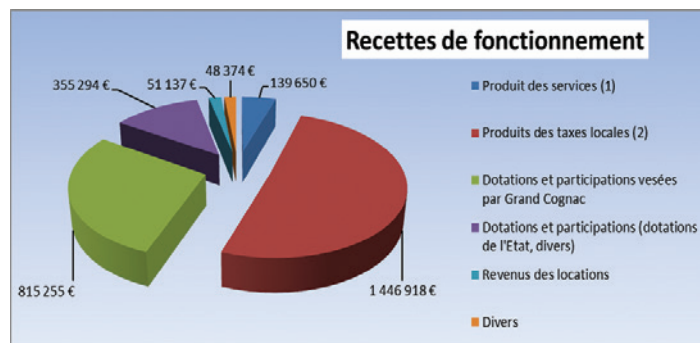


### Section Fonctionnement 2016



(1) Charges à caractère général : eau gaz électricité, carburants, alimentation, fournitures, prestations d'entretien, impressions, affranchissement, taxes ...

(2) Charges de gestion : indemnités des élus, subventions aux associations, cotisations aux syndicats ( CALITOM, Sivu de restauration Syndicat d'électrification )



(1) (crèche, médiathèque, cantine)

(2) (taxes habitation, foncières, taxes ordures ménagères ...)

### Résultat de l'année : 350 547€

Le résultat est en baisse de 160 000€ par rapport à 2015.

Cela s'explique en grande partie par la baisse des dotations de l'état et par la hausse du fonds de péréquation que verse la commune au profit des communes considérées comme plus pauvres.

### Section Investissement 2016

#### DEPENSES

Remboursement du capital d'emprunt :	83 846 €
Immobilisations incorporelles (études, logiciels...) :	2 778 €
Acquisitions diverses :	201 273 €
Travaux de constructions (bâtiments) :	1 371 283 €
Travaux de voirie :	75 895 €
<b>Dépenses globales de l'année 2016 :</b>	<b>1 809 605 €</b>

#### RECETTES

Dotations taxes (dont taxe d'aménagement) :	157 290€
Subventions d'investissement :	172 805 €
Emprunt :	1 800 000 €



## Budget 2017

Le budget 2017 a été voté le 21 mars sans augmentation de la fiscalité pour les 6 années consécutives malgré une baisse toujours plus importante des dotations de l'Etat.

Il s'élève à 3 976 834.25 € en fonctionnement et à 2 222 646.80 € en investissement.



### Taxes Locales

- 7.79% pour la taxe d'habitation
- 13.40% pour la taxe sur le foncier bâti
- 41.05% pour la taxe sur le foncier non bâti
- 15.54% pour la TEOM

**C'est la dernière fois que la commune vote le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et en perçoit le produit. L'année prochaine ce sera Grand Cognac qui déterminera ce taux.**

**C'est la même chose dans le domaine de l'assainissement. C'est désormais Grand Cognac qui exerce cette compétence et vote le budget annexe. C'est donc lui qui déterminera le prix de l'eau et de l'assainissement à partir de 2018.**

### Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale dispose d'un budget de 13 500 € annuel. Les principales actions menées par le CCAS sont le repas et le colis de Noël au profit des anciens, l'aide à la cantine sous conditions de ressources et les secours ponctuels sur dossier.





## Brocante de l'école Sainte Eustelle

La brocante de l'association des parents d'élèves de l'école Sainte Eustelle s'est déroulée le 30 avril sur la place du Champ de Foire.

Organisée pour aider financièrement les différents projets de l'école, la brocante qui s'étale d'ordinaire sur plus de 300 mètres linéaires, n'a accueilli qu'une vingtaine d'exposants. L'équipe de bénévoles était à pied d'œuvre dès 6 h du matin le dimanche 30 avril pour accueillir les brocanteurs et préparer le stand pour le petit déjeuner. Le temps maussade, pluvieux, venteux n'a pas permis un bon déroulement de la manifestation qui s'est terminée en début d'après-midi avec l'arrivée de la pluie.



## Club de Rugby de Cherves

Le club de Rugby, le RCCR a rencontré l'équipe de Marsilly (commune urbaine de La Rochelle) deux fois dans le cadre du championnat de 1<sup>ère</sup> série. Ces deux rencontres se sont soldées tant à Cherves qu'à Marsilly par deux matches nuls. Elles se sont retrouvées dimanche 23 avril à Aigrefeuille dans le cadre de la finale régionale. Les Maritimes, avec l'appui du vent et les pénalités, menaient à la mi-temps 13 - 5. En seconde période Cherves bénéficiait, à son tour, du vent mais ne mettait pas à profit cet avantage et les débats s'équilibraient jusqu'aux arrêts de jeu où Marsilly a marqué deux nouveaux essais transformés. L'équipe de Marsilly remporte le trophée par 33 à 12 pour Cherves. Malgré tout, la saison n'est pas terminée et nous leur souhaitons bonne chance pour les phases finales nationales.



## Rassemblement du 8 Mai

Les Anciens Combattants de Cherves-Richemont et les habitants de la commune se sont rassemblés au monument aux morts afin de commémorer la victoire des Alliés sur l'Allemagne et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe marquée par l'annonce de la capitulation de l'Allemagne.



## Tradition du 1<sup>er</sup> Mai respectée

En Charente, le 1<sup>er</sup> Mai rime avec brin d'aillet. Cette tradition est respectée sur la commune, mais de moins en moins d'associations réunissent leurs adhérents pour ce moment convivial de dégustation qui laisse dans la bouche de ceux qui le dégustent, cette odeur particulière et tenace qu'est l'aillet consommé avec du grillon.

Le **Club du 3<sup>ème</sup> âge** a réuni ses troupes jeudi 27 avril, pour permettre aux adhérents de participer le jour J aux différentes manifestations organisées.

Outre le club de l'âge d'or et d'amitié, elles ne sont plus que deux, à avoir la volonté de maintenir ce moment festif. Malgré la pluie, le vent, les pêcheurs n'ont pas boudé le plaisir de venir taquiner les truites lâchées dans la matinée (40 kg de grosses et 20 kg de portion) par la **Truite Champblancaise** qui a offert le brin d'aillet avant l'organisation d'un repas à midi qui a réuni 35 participants sous le tivoili installé près de l'étang de pêche à Orlut. **Le Comité des fêtes d'Orlut** a accueilli de nombreux fidèles, tout au long de la matinée, pour cette collation particulière du 1<sup>er</sup> Mai composée de l'aillet, de radis, de grillon, de vin rouge ou rosé avant un café qui permet aux convives d'attendre le repas de midi.



## Les Aînés profitent de l'ABACA

Une grande première pour le repas des aînés, préparé par le CCAS en collaboration avec la municipalité, qui s'est déroulé à l'Abaca.

Cette année ce sont plus de 200 convives qui ont pris place dans une salle bien plus adaptée à cet événement. Au centre, une piste de danse digne de ce nom avec, pour entraîner les convives, l'orchestre de Didier Arnaud et de sa chanteuse Fabienne.

Au service, on trouve une équipe de bénévoles constituée de membres du CCAS et de conseillers municipaux qui apprécient tout autant que les convives cette formule.

Il ne faut pas oublier la présence cette année d'une centenaire en la personne d'Hélène Collin qui ne manquerait pour rien cette journée.



## Kermesses

Les enfants clôtureront leur année scolaire avec un spectacle de fin d'année, le **samedi 24 juin** pour l'école Sainte Eustelle et le CIPAL et le **vendredi 30 juin** pour le groupe scolaire Weber-Garandeau.



## 2<sup>ème</sup> Randonnée de la vallée de l'Antenne

Le comité des fêtes d'Orlut organise le **dimanche 9 juillet** sa deuxième randonnée de la Vallée de l'Antenne. Les inscriptions se feront sur le stade à partir de 8 h jusqu'à 9 h 30 pour les circuits VTT de 15, 20, 35 et 45 km au prix de 5 € l'engagement et la marche sur des circuits de 10,13 et 17 km au prix de 5 € de participation.



## 13 Juillet

Venez nombreux profiter d'un moment de convivialité. Pour le **pique-nique géant**, apportez votre bonne humeur et vos couverts... des barbecues seront à votre disposition pour faire vos grillades.

Un **spectacle de danses**, produit par le groupe Waraba, animera le repas ; s'en suivront le **traditionnel feu d'artifice et le bal**.

En cas de mauvais temps, le pique-nique se fera sous les tivolis.



## Cinéma de plein air

GRATUIT

Après deux années à Richemont et deux années à Cherves, ce sera à Orlut que se tiendra la 5<sup>ème</sup> édition du cinéma de plein air. **Lundi 21 août** sera une journée placée sous le signe de la nature et du plein air. La municipalité vous donne rendez-vous pour une **sortie canoë** (sur réservation au 05 45 83 25 69), une **randonnée de 5,5 km** (environ 2h, départ à Orlut à 16h30) puis à la tombée de la nuit une **séance cinéma**, derrière l'ancienne école à Orlut.



## 1<sup>er</sup> Spectacle de la saison culturelle 2017/2018 à l'Abaca

**Samedi 16 septembre**, rendez-vous à l'espace culturel l'Abaca pour assister au 1<sup>er</sup> spectacle de la nouvelle saison culturelle où humour, musique et théâtre vous divertiront. Lors du lancement de la saison le 10 juin, vous pourrez découvrir l'intégralité de ce nouveau programme.

## AGENDA

### JUIN

- Dimanche 4** : Brocante par l'APE du groupe scolaire Weber-Garandeau, place du Champ de Foire
- Samedi 10** : Lancement de la saison culturelle 2017/2018 à l'Abaca
- Samedi 10** : Arbre à contes par la Médiathèque
- Samedi 24** : Fête de l'école Sainte Eustelle et Kermesse du CIPAL
- Vendredi 30** : Fête des écoles J.M. Weber et P. Garandeau au stade de Cherves

### JUILLET

- Dimanche 2** : Repas champêtre par la Société de chasse, cour école P. Garandeau
- Dimanche 9** : Randonnée de la Vallée de l'Antenne par le Comité des fêtes d'Orlut
- Jeudi 13** : Pique-nique, spectacle, feu d'artifice et bal par la Municipalité

### AOÛT 2017

- Lundi 21** : Cinéma de plein air, sortie canoë et randonnée par la Municipalité

### SEPTEMBRE 2017

- Vendredi 15** : Rentrée littéraire par la Médiathèque
- Samedi 16** : Spectacle à l'Abaca
- Sam 16 et 17** : Journées Européennes du Patrimoine

### OCTOBRE 2017

- Vendredi 13** : Murder partie par la Médiathèque
- Dimanche 15** : Repas dansant par le Club de l'amitié et de l'âge d'or
- Courant octobre** : Repas des vendanges par le Comité des fêtes d'Orlut
- Mercredi 18** : Conférence « Transformations économiques et sociales à Cherves au cours du 20<sup>ème</sup> siècle » par l'Institut d'Histoire de Cognac et M. Chassagne

Toutes ces manifestations sont données sous réserve de modification.

## Les matériaux de construction extraits, produits et utilisés à Cherves au cours des siècles - I<sup>er</sup> volet

M. Pierre Chassagne (ancien instituteur de Cherves), M. Francis Bouchereau (habitant de Cherves) et M. Alain Lange (président de l'Institut d'Histoire de Cognac) vous proposent une rétrospective sur **les matériaux de construction extraits, produits et utilisés à Cherves au cours des siècles**.

*Cet article fera l'objet d'une publication en plusieurs volets.*

Depuis quelques années, notre pays est devenu la première destination touristique pour tous les curieux du monde désireux d'apprendre et de s'enrichir culturellement. Tous ne viennent pas chez nous pour y rechercher les mêmes sensations et les mêmes émotions. Les agences de voyages chinoises, asiatiques ou américaines transportent à toute allure leurs voyageurs à la Tour Eiffel, au Louvre, à Versailles, au Mont St Michel et dans les grands magasins parisiens pour y faire des achats. Quelques touristes de l'Europe du nord traversent en une journée notre pays sans s'arrêter pour se rendre en Italie, en Espagne ou sur les plages de l'Atlantique ou de « la Grande Bleue ». D'autres, plus éveillés et plus avertis, savent que l'on trouve, chez nous, encore quelques restaurants où l'on sert une cuisine renommée et traditionnelle dans les campagnes reculées et les villages qui n'ont pas été endommagés par la civilisation. Certains de nos compatriotes font de même parce qu'ils savent que notre patrimoine immobilier est exceptionnel. Ils apprécient la variété de nos paysages et la beauté architecturale de nos villes et villages. Ils s'aperçoivent que l'ancienne maison charentaise située à Cherves est différente de celle du Béarn ou de la Bretagne ; ils apprécient la couleur de Collonges-la-Rouge, la pierre grise volcanique de Salers et de la cathédrale de Clermont, la robustesse des maisons bretonnes en granit et la sobriété des villages en briques du nord de notre pays. On peut constater à ce sujet que la quasi-totalité de nos maisons rurales, jusqu'à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, ont été bâties avec des matériaux locaux issus des cours d'eau ou des carrières toutes proches.



Il en fut de même pour beaucoup de villes : Paris fut restaurée sous Haussmann par les maçons de la Creuse qui utilisèrent le calcaire du Bassin Parisien ; les beaux quartiers de Bordeaux ont été édifiés au 18<sup>ème</sup> siècle avec le magnifique calcaire légèrement jaunâtre des alentours et les maisons du plateau d'Angoulême avec la pierre coquillière de Sireuil située à proximité. Il est inutile de préciser qu'on n'a pas hésité à transporter, jusqu'à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, des matériaux de carrières situées à plusieurs centaines de kilomètres, époque au cours de laquelle la main d'œuvre était peu coûteuse. On dit (oui, on dit) que le magnifique calcaire de St Même-les-Carrières a été utilisé pour édifier en partie la cathédrale de Cologne, des quais de St-Jean-de Luz et également le socle de la statue de la liberté à New-York. (En ce qui concerne la statue de la Liberté, une commune de l'Ain et le village de Crazannes (17) affirment la même chose ; sources : le jeu des 1000 euros et des Racines et des Ailes). Ce calcaire de St Même et peut-être de St Sulpice ont été utilisés pour édifier les magnifiques porches de Cherves et des villages du « Grand Cognac ». On peut préciser qu'à l'époque du Grand Siècle, on n'a pas hésité à transporter le marbre des Pyrénées et d'Italie pour décorer le château de Versailles et le Grand Trianon ; il est vrai que la main d'œuvre était soumise, docile et exploitée. On peut donc affirmer, à travers toutes ces remarques désordonnées et un peu disparates, que les matériaux de construction, jusqu'à la 2<sup>nde</sup> guerre mondiale, provenaient de sites tout proches mais aussi de contrées lointaines et même très lointaines étant donné les moyens de transport rustiques que nous avons connus jusqu'en 1900.

Nous allons essayer d'étudier, sans entrer dans les détails, quels furent les matériaux de construction provenant de notre commune, comment et quand ils furent utilisés, sans oublier les matériaux « importés » utilisés dans certaines constructions du 19<sup>ème</sup> siècle dans le bourg et les villages des alentours. Les sols et sous-sols très variés de notre commune nous ont fourni énormément de matériaux utilisés sur place, matériaux souvent inconnus dans beaucoup de villages charentais.

### Le bois

Pendant très longtemps, on a utilisé des troncs d'arbres simplement équarris pour fabriquer les fermes des charpentes. On en trouve encore dans certains vieux chais.



On a même utilisé des troncs entiers pour servir de piliers à des hangars (très rares actuellement).

Depuis l'apparition du peuplier commun, la vallée de l'Antenne a fourni le bois pour la fabrication de charpentes et de planchers. On peut préciser que le peuplier est toujours utilisé. Pourquoi ? Les scieurs de long débitaient poutres, chevrons, lattes et voliges.



On a utilisé également le bois du peuplier noir (ancêtre du peuplier) appelé « sape » dans la région ; c'est un bois nouveau, ligneux et tourmenté. Ces « sapes » étaient assez peu nombreux au bord de l'Antenne (voir à la Cassotte), beaucoup moins nombreux que dans la vallée du Né où ils sont encore assez abondants.

**Au moment de la 2<sup>ème</sup> révolution industrielle, les scieurs de long ont été remplacés par des scieurs ambulants qui actionnaient leurs scies mécaniques avec des machines à vapeur. Nous avons connu quelques scieurs très actifs sur la commune. Nous pouvons citer :**

**Monsieur Valère Coudret.** Il possédait une scie ambulante qu'il déplaçait dans les alentours du pont de l'Atier avant de s'installer au Pont de St Sulpice ;

**Monsieur Guy Arnaudet,** à Champéroux, possédait un magnifique banc de scie visible de la route qu'il avait installé lui-même et qui lui permettait de débiter les peupliers de la vallée, quelques noyers, quelques ormeaux et aussi de magnifiques chênes qu'il exploitait dans les bois de Gandauray. Pour transporter les grumes jusqu'à sa scierie, il utilisait un triqueballe (ou trinqueballe) appelé plus communément un « diable » dans notre région.

**Monsieur Rivaud,** de l'Etoile, assez handicapé par la chute d'un arbre.

**Monsieur Roullin** de Cognac a débité, pendant plusieurs années après la 2<sup>nde</sup> guerre, de nombreux chênes dans le parc du château Chesnel et des centaines de peupliers dans les marais de l'Antenne.

**Monsieur William Coudret** s'est installé à Trepsec après la 2<sup>nde</sup> guerre et d'abord à St Georges. Lui aussi a débité de nombreux peupliers à Cherves et dans les environs. Son neveu, **Monsieur Francis Lestrade** que nous avons bien connu, lui a succédé ; il fabriquait essentiellement des palettes et des parties de cageots avec des peupliers pris sur place et parfois dans des communes situées sur la Boutonne. Son entreprise fut prospère jusqu'à son décès puisqu'il employait une trentaine d'ouvriers.

*Vous pourrez lire la suite de l'article dans la prochaine édition du bulletin municipal.*

**NAISSANCE**

Capucine LARTONNI, le 6 février  
 Maëlys VANPOUCKE, le 15 février  
 Mya GUITTON HOSTAILLER, le 25 février  
 Albane VIGNAUD, le 9 mai  
 Victoria VIGNAUD, le 9 mai  
 Antton LINDECKER, le 11 mai



**MARIAGE**

Benjamin GRANET et Manon FABRE, le 13 mai

**DÉCÈS**

Ginette TESSANDIER née PERCHEY, le 10 février  
 Rolande BOSSARD née MOGLIA, le 16 février  
 Clothilde DE GILLÈS née ROBAIL, le 14 avril  
 Marie Annette CANDÉ née ARNAUD, le 15 mai  
 Jean-Claude TACHERON, le 21 mai  
 Claude DELAUNAY, le 24 mai



**NUMEROS UTILES**

**MAIRIE DE CHERVES ET MAIRIE ANNEXE DE RICHEMONT**

Tél. : 05 45 83 25 69 - Fax : 05 45 83 18 11

E-mail : [mairie@cherves-richemont.fr](mailto:mairie@cherves-richemont.fr)

Heures d'ouverture :

Lundi : 9h00-12h30 / 13h30-18h00

Mardi et Jeudi : 9h00-12h30

Mercredi et Vendredi : 9h00-12h30 / 13h30-17h00

**ESPACE CULTUREL L'ABACA**

3, allée de Prézier

Tél. : 05 45 32 30 38

**MÉDIATHEQUE MUNICIPALE**

Tél. : 05 45 83 70 40

1, impasse du Vieux Chêne

Horaires d'été (juillet-août) :

Mardi : 16h00-18h30 - Mercredi : 9h00-12h00/13h30-18h00

Jeudi : 13h30-17h00 - Vendredi : 14h00-18h30

**MULTI-ACCUEIL « Les Titous »**

Tél. : 05 45 83 62 59

2, impasse du Vieux Chêne

L'âge d'accueil minimum est de 10 semaines

Accueil régulier : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Accueil occasionnel : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30

**ACCUEIL DE LOISIRS « La P'tite Pomme »**

Tél. : 06 78 65 05 87

Place du Champ de Foire

Mercredi : de 12h30 à 18h30

**LA POSTE**

Tél. : 05.45.83.27.66

Place André Guillot

Ouverte du lundi au samedi de 9h00 à 12h00

**ADMR**

Tél. : 05.45.83.29.47

Place du Champ de Foire

Pour les personnes âgées ou celles qui ont besoin d'être aidées

Les lundis de 14h00 à 17h00 - les mercredis de 9h30 à 12h30

Les jeudis de 14h00 à 17h00



**PRÉSENCE VERTE**

Tél. : 05.45.97.81.30

Portage de repas à domicile et télé-assistance

46 boul. Duroselle - 16000 Angoulême

**ASSISTANTE SOCIALE**

Tél. : 05.16.09.51.25

Villa François 1<sup>er</sup> - Boul. Denfert Rochereau - 16100 Cognac

**ECOLES**

ECOLE J.M. WEBER ..... 05 45 83 28 35

ECOLE P. GARANDEAU ..... 05 45 83 25 30

ECOLE SAINTE EUSTELLE ..... 05 45 83 28 53

MAISON FAMILIALE RURALE..... 05 45 83 16 49

**RESTAURANT**

La Caverne de l'Ours..... 05.45.81.68.71

**BOULANGERIES**

Place André Guillot ..... 05.45.83.14.45

Place Chez Théré ..... 05.45.83.29.33

**DIVERS**

GARAGE ..... 05.45.83.16.17

PHARMACIE ..... 05.45.83.27.75

ETIOPATHE..... 05.45.36.48.22

MÉDECINS..... 05.45.83.27.88

DENTISTE..... 05.45.83.10.97

INFIRMIÈRES ..... 05.45.83.25.05

BOUCHERIE ..... 05.45.83.12.89

ALIMENTATION VIVAL ..... 05.45.83.15.44

TABAC PRESSE ..... 05.45.83.14.50

COIFFEUR..... 05.45.83.28.41

TRANSCOM (transport vers Cognac) ..... 05.45.82.01.99

TAXI..... 06.87.98.98.23

PRESBYTÈRE ..... 05.45.83.25.64